

14 juin 2021

Cher Investisseur,

Modifications importantes concernant

- **M&G (Lux) Global Select Fund et**
- **M&G (Lux) Pan European Select Fund**

(individuellement un « Fonds » et collectivement les « Fonds »), tous les compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1

Aucune action de votre part n'est nécessaire, toutefois, nous vous recommandons de lire la présente lettre attentivement.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus.

Je vous écris pour vous informer des changements que nous apportons aux Fonds afin d'améliorer leurs profils environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de clarifier les résultats ESG qu'ils cherchent à atteindre en plus de leurs objectifs financiers.

Pour y parvenir, à compter du 30 juillet 2021 (la « Date d'entrée en vigueur ») :

- Un objectif « durable » (c'est-à-dire non financier) sera ajouté à l'objectif d'investissement de chaque Fonds pour compléter son objectif financier existant.
- Les Fonds seront renommés « M&G (Lux) Global **Sustain Paris Aligned** Fund » et « M&G (Lux) Pan European **Sustain Paris Aligned** Fund ».
- La stratégie d'investissement de chaque Fonds sera mise à jour afin de fournir des détails sur la manière dont chacun sélectionnera les sociétés pour atteindre son objectif durable.

La présente lettre détaille les raisons des modifications et présente une comparaison approfondie des informations actuelles et de celles mises à jour qui sont publiées dans le Prospectus du Fonds (à retrouver dans le tableau à la fin de la présente lettre).

Veillez noter qu'aucune modification ne sera apportée aux objectifs financiers des Fonds ou à leurs profils de risques généraux.

suite à la page suivante

- **Introduction d'un objectif durable**

À compter de la Date d'entrée en vigueur, l'« objectif durable » suivant sera ajouté à l'objectif d'investissement de chaque Fonds :

« Investir dans des entreprises qui contribuent à l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat ».

En investissant dans des sociétés à faible intensité carbone ou à intensité carbone réduite (comme expliqué ci-dessous), les Fonds chercheront à contribuer aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale nettement en dessous de 2 degrés par rapport aux niveaux préindustriels d'ici la fin du siècle.

Bien que les critères ESG aient toujours fait partie intégrante des stratégies d'investissement des deux Fonds, l'inclusion d'un objectif durable clair et spécifique permettra d'améliorer davantage leurs profils ESG et de clarifier grandement les objectifs de chacun des Fonds pour les investisseurs.

Veillez noter que l'objectif financier de chaque Fonds consistant à générer un rendement supérieur (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) à celui de son indice de référence restera inchangé. En outre, le Gestionnaire des Investissements a évalué l'impact potentiel du changement et estime que l'introduction de l'objectif durable n'aura pas d'impact négatif sur l'objectif financier des Fonds.

- **Modifications du nom du Fonds**

Le M&G (Lux) Global Select Fund sera renommé **M&G (Lux) Global Sustain Paris Aligned Fund**.
Le M&G (Lux) Pan European Select Fund sera renommé **M&G (Lux) Pan European Sustain Paris Aligned Fund**.

Les deux Fonds s'engagent activement auprès des sociétés dans lesquelles ils investissent, en cherchant à les soutenir dans leurs efforts pour promouvoir leur croissance financière et améliorer leurs caractéristiques ESG, dont la réduction des émissions de carbone constitue un élément clé. Les nouveaux noms de fonds refléteront mieux les stratégies d'investissement des Fonds et leur volonté de réaliser des investissements à long terme dans des sociétés durables combinant des caractéristiques telles que la solidité financière, l'avantage concurrentiel et la capacité à promouvoir des solutions à faibles émissions de carbone.

- **Modifications apportées à la formulation de la Stratégie d'investissement**

L'Approche d'investissement de chaque Fonds (incluse dans les informations publiées dans le Prospectus, section Stratégie d'investissement) sera mise à jour afin de détailler les types de sociétés qui contribuent au nouvel objectif durable. Les sociétés éligibles sont :

suite à la page suivante

- Les sociétés à faible intensité carbone, définies comme ayant une intensité carbone moyenne pondérée (la mesure des émissions de carbone d'une société produites par rapport à ses ventes de produits) inférieure à 50 % de l'intensité carbone pondérée de l'indice de référence suivi par chaque Fonds.
- Les sociétés à intensité carbone réduite qui ont adopté des objectifs fondés sur la science et alignés sur l'Accord de Paris, ou qui se sont engagées à les mettre en œuvre dans un délai défini.

Une même entreprise peut répondre aux deux critères ou à un seul.

D'autres facteurs, comme le potentiel d'une entreprise à apporter des solutions directes à l'enjeu climatique grâce à ses produits et services, feront également partie des considérations d'évaluation.

Des informations supplémentaires sur l'Approche d'investissement responsable et sur les caractéristiques ESG de chaque Fonds seront incluses dans les documents relatifs aux critères ESG et de durabilité respectifs de chaque Fonds. Ces documents seront disponibles à partir du 30 juillet 2021 sur la page d'information de chaque Fonds sur le site Web de M&G.

Ces changements entraîneront-ils des changements dans les portefeuilles des Fonds ?

- Il n'y aura pas de changement dans le portefeuille du M&G (Lux) Global Select Fund à la suite de ces changements.
- Dans le cas du M&G (Lux) Pan European Select Fund, sur la base des participations du Fonds au 18 mai 2021, les modifications nécessiteront un réalignement d'environ 8 % du portefeuille. Cela devrait entraîner des coûts de transaction qui sont estimés à environ 0,03 % de la valeur du Fonds et qui seront supportés par le Fonds, ce qui aura un impact sur sa performance d'un montant équivalent.

Coûts d'administration associés aux modifications

Tous les coûts d'administration associés à la mise en œuvre des modifications seront à la charge de M&G.

Modifier votre investissement

Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société ou du fonds de M&G à tout moment avant ou après la mise en place des modifications, conformément à nos conditions générales.

suite à la page suivante

Pour de plus amples informations

En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du **service client** par e-mail à l'adresse **csmandg@rbc.com**. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures. Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Veillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Sincères salutations



Laurence Mumford
Chair, M&G (Lux) Investment Funds 1

Pièce-jointe : Comparaison de l'ancienne et de la nouvelle formulation des informations publiées dans les Prospectus des Fonds

M&G (Lux) Global Select Fund et M&G (Lux) Pan European Select Fund
Détails des modifications apportées aux informations publiées dans les Prospectus des Fonds

Vous remarquerez que le texte diffère de celui figurant dans les Documents d'informations clés pour l'investisseur des Fonds (DICI). Cela s'explique par le fait que le Prospectus décrit la portée complète des outils disponibles au gestionnaire de fonds ainsi que les limitations dans le cadre desquelles ils doivent opérer, tandis que les informations figurant dans les DICI fournissent une description plus brève. Les DICI basés sur les nouveaux objectifs d'investissement ainsi que les nouvelles politiques et stratégies d'investissement seront disponibles pour consultation sur le site www.mandg.com

Sachez que dans tous les cas, les termes d'origine en anglais dans les informations du fonds, présents dans la dernière version juridiquement applicable du Prospectus anglais approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) auront préséance sur toute traduction de ces termes.

En vigueur jusqu'au 29 juillet 2021	En vigueur à compter du 30 juillet 2021
M&G (Lux) Global Select Fund	M&G (Lux) Global Sustain Paris Aligned Fund
Objectif d'investissement	Objectif d'investissement
<p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions internationales sur toute période de cinq ans, en appliquant des Critères ESG et des Critères de durabilité.</p>	<p>Le Compartiment a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif financier : générer un rendement total (croissance du capital plus revenu) supérieur à celui des marchés d'actions internationaux sur toute période de cinq ans ; et • Objectif durable : investir dans des entreprises qui contribuent à l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.
Politique d'investissement	Politique d'investissement
<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés durables de tout secteur et de toute capitalisation de marché qui sont domiciliées dans n'importe quel pays, y compris les marchés émergents. Le Fonds détient généralement moins de 40 titres.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG et aux Critères de durabilité. Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères de l'industrie et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG et les Critères de durabilité. <p align="right">(suite à la page suivante)</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés durables de tout secteur et de toute capitalisation de marché qui sont domiciliées dans n'importe quel pays, y compris les marchés émergents. Le Fonds détient un portefeuille concentré regroupant généralement moins de 40 entreprises.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG et aux Critères de durabilité. Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères de l'industrie et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG et les Critères de durabilité. <p align="right">(suite à la page suivante)</p>

<p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité tel que décrit dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, tel que décrit dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds peut également investir indirectement par le biais de fonds (c.-à-d. des OPCVM et autres OPC, y compris des fonds gérés par M&G), et peut investir dans d'autres valeurs mobilières telles que des obligations à court terme et des instruments du marché monétaire à des fins de gestion de la liquidité, de liquidités et de quasi-liquidités.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Stratégie d'investissement</p>
<p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds est un fonds international d'actions de base, qui investit dans des sociétés de qualité au modèle d'affaires pérenne et possédant des avantages compétitifs dans le but de protéger leur rentabilité. Élément important, le Gestionnaire des Investissements investit dans des sociétés au sein desquelles des « difficultés » à court terme sont à l'origine d'une opportunité manifeste en termes de valorisation.</p> <p>Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs fondée sur l'analyse des fondamentaux des sociétés individuelles.</p> <p>Selon le Gestionnaire des Investissements, cette approche constitue une combinaison puissante, fournissant la valeur composée à long terme des sociétés de qualité, et permet de stimuler éventuellement le prix de l'action d'une société en cas de résolution d'un problème à court terme.</p> <p>Les considérations de durabilité qui englobent les Facteurs ESG font partie intégrante du processus d'investissement par le biais d'un engagement continu avec les sociétés émettrices.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements évalue ensuite les caractéristiques de durabilité des autres sociétés. Le Gestionnaire des Investissements analyse ces sociétés à l'aide de recherches externes et internes, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives pour établir une liste de sociétés évaluées selon des modèles commerciaux durables. Cela comprend une évaluation des Facteurs ESG à chaque étape de l'analyse des fondamentaux de la société. Pour de plus amples informations sur le processus d'évaluation susmentionné, il convient de se reporter au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité. <p style="text-align: right;">(suite à la page suivante)</p>	<p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds est un fonds international d'actions de base, axé sur les investissements à long terme dans des sociétés durables qui contribuent aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris en matière de réchauffement climatique en ayant une intensité carbone faible et/ou réduite. L'expression « faible intensité carbone » signifie une intensité carbone inférieure à 50 % de l'intensité carbone pondérée de l'indice de référence du Fonds, l'indice MSCI World Net Return. Les sociétés à intensité carbone réduite sont des sociétés qui ont des objectifs fondés sur la science et alignés sur l'Accord de Paris, ou qui se sont engagées à mettre en place lesdits objectifs dans un délai défini.</p> <p>En outre, ces sociétés doivent démontrer des modèles d'entreprise durables et positionnés de manière compétitive pour protéger leur rentabilité, ainsi qu'un engagement continu en faveur de la décarbonisation.</p> <p>Élément important, le Gestionnaire des Investissements investit dans des sociétés au sein desquelles des « difficultés » à court terme sont à l'origine d'une opportunité manifeste en termes de valorisation.</p> <p>Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs fondée sur l'analyse des fondamentaux des sociétés individuelles.</p> <p>Selon le Gestionnaire des Investissements, cette approche constitue une combinaison puissante, fournissant la valeur composée à long terme des sociétés de qualité, et permet de stimuler éventuellement le prix de l'action d'une société en cas de résolution d'un problème à court terme.</p> <p style="text-align: right;">(suite à la page suivante)</p>

3. Le Gestionnaire des Investissements a ensuite recours à une analyse des fondamentaux plus approfondie, notamment en ce qui concerne les risques ESG susceptibles de nuire à une activité, pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. Le Gestionnaire des Investissements sélectionne les actifs les plus appropriés pour constituer un portefeuille concentré et à forte conviction.

- **Approche d'investissement responsable**

- Le Fonds est classé Planet+ / Durable et promeut les caractéristiques ESG.
- À ce titre, l'approche « best-in-class » est appliquée.
- Les Critères ESG et les Critères de durabilité devraient réduire l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20%.
- Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG et aux Critères de durabilité. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG tierces. Comme expliqué dans le document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements.

La classification ESG du Fonds est expliquée à l'Annexe 1 « Intégration des Critères ESG et approches d'investissement responsable » du présent Prospectus. Les investisseurs sont invités à se reporter à cette section pour de plus amples informations.

Les considérations de durabilité qui englobent les Facteurs ESG font partie intégrante du processus d'investissement par le biais d'un engagement continu auprès des sociétés émettrices. Le Gestionnaire des Investissements considère qu'un engagement actif auprès de sociétés durables est essentiel pour soutenir un changement positif. Plus particulièrement : les considérations climatiques comme l'investissement dans des sociétés à faible intensité carbone et/ou à intensité carbone réduite et les facteurs non obligatoires comme la fourniture de solutions directes à l'enjeu climatique grâce à des produits et services jouent un rôle important dans la détermination de l'univers d'investissement, la sélection des titres et la construction du portefeuille, tout comme d'autres considérations de durabilité. Le Fonds aura généralement une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à la moitié de celle de l'indice MSCI World Net Return.

Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :

1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées.
2. Le Gestionnaire des Investissements évalue ensuite les caractéristiques de durabilité des autres sociétés. Le Gestionnaire des Investissements analyse ces sociétés grâce à des recherches externes et internes, et combine des méthodes qualitatives et quantitatives avec une évaluation des Facteurs ESG pour établir une liste de sociétés à faible intensité carbone et/ou à intensité carbone réduite dont l'évaluation révèle un modèle d'entreprise durable. Pour de plus amples informations sur le processus d'évaluation susmentionné, il convient de se reporter au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité.
3. Le Gestionnaire des Investissements a ensuite recours à une analyse des fondamentaux plus approfondie, notamment en ce qui concerne les risques ESG susceptibles de nuire à une activité, pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds.

Le Gestionnaire des Investissements sélectionne les actifs les plus appropriés pour constituer un portefeuille concentré et à forte conviction.

- **Approche d'investissement responsable**

- Le Fonds est classé Planet+ / Durable.
- À ce titre, l'approche « best-in-class » est appliquée.
- Le Fonds est classé comme Fonds au sens de l'Article 9 du SFDR.
- Les Critères ESG et les Critères de durabilité devraient réduire l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20%.

(suite à la page suivante)

	<ul style="list-style-type: none"> Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG et aux Critères de durabilité. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG tierces. Comme expliqué dans le document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. Le Gestionnaire des Investissements évaluera l'adéquation de ces instruments par rapport à l'objectif d'investissement du Fonds. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à l'Annexe 1 « Intégration des Critères ESG et approches d'investissement responsable » du présent Prospectus. Les investisseurs sont invités à se reporter à cette section pour de plus amples informations.</p>
Informations ESG	Informations ESG
<p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs à la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères ESG et Critères de durabilité : dans le document intitulé « M&G (Lux) Global Select Fund – Critères ESG et Critères de durabilité » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. Rapport périodique sur les caractéristiques non financières. 	<p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs à la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères ESG et Critères de durabilité : dans le document intitulé « M&G (Lux) Global Sustain Paris Aligned Fund – Critères ESG et Critères de durabilité » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. Un rapport annuel ESG et durabilité, fournissant une évaluation de l'objectif durable du Fonds, sera également publié dès que possible. Tout autre rapport périodique sur l'objectif durable du Fonds.
Indice de référence	Indice de référence
<p>Indice MSCI World Net Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Compartiment, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Compartiment. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Compartiment et ne limite pas la construction du portefeuille du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Compartiment peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG et les Critères de durabilité.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>	<p>Indice MSCI World Net Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Compartiment, car il reflète le mieux la portée de l'objectif financier du Compartiment.</p> <p>L'indice de référence est également utilisé pour définir une société à faible intensité carbone. Le Gestionnaire des Investissements considère l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds par rapport à l'indice de référence pendant la construction du portefeuille, mais l'indice de référence ne limite pas de manière autre la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active, et compte tenu des contraintes imposées, le Gestionnaire des Investissements peut sélectionner à son entière discrétion les titres à acquérir, détenir et vendre dans le Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG et les Critères de durabilité.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>

Profil de l'investisseur type	Profil de l'investisseur type
<p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille composé de titres de sociétés du monde entier, et qui recherchent un fonds qui applique des Facteurs ESG lors de l'investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille composé de titres de sociétés du monde entier contribuant à l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

En vigueur jusqu'au 29 juillet 2021	En vigueur à compter du 30 juillet 2021
M&G (Lux) Pan European Select Fund	M&G Pan European Sustain Paris Aligned Fund
Objectif d'investissement	Objectif d'investissement
Le Fonds cherche à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions européen sur toute période de cinq ans, en appliquant des Critères ESG et des Critères de durabilité.	Le Compartiment a deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Objectif financier : générer un rendement total (croissance du capital plus revenu) supérieur à celui des marchés d'actions européens sur toute période de cinq ans ; et • Objectif durable : investir dans des entreprises qui contribuent à l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.
Politique d'investissement	Politique d'investissement
<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés durables de tout secteur et de toute capitalisation de marché domiciliées ou conduisant la majeure partie de leurs activités économiques en Europe. Le Fonds détient généralement moins de 35 titres.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG et aux Critères de durabilité.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères de l'industrie et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG et les Critères de durabilité. <p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, tel que décrit dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés durables de tout secteur et de toute capitalisation de marché domiciliées ou conduisant la majeure partie de leurs activités économiques en Europe. Le Fonds détient un portefeuille concentré regroupant généralement moins de 35 entreprises.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG et aux Critères de durabilité.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères de l'industrie et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG et les Critères de durabilité. <p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, tel que décrit dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds peut également investir indirectement par le biais de fonds (c.-à-d. des OPCVM et autres OPC, y compris des fonds gérés par M&G), et peut investir dans d'autres valeurs mobilières telles que des obligations à court terme et des instruments du marché monétaire à des fins de gestion de la liquidité, de liquidités et de quasi-liquidités.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture.</p>

<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds est un fonds d'actions européennes, qui investit dans des sociétés de qualité au modèle d'affaires pérenne et possédant des avantages compétitifs dans le but de protéger leur rentabilité. Élément important, le Gestionnaire des Investissements investit dans des sociétés au sein desquelles des « difficultés » à court terme sont à l'origine d'une opportunité manifeste en termes de valorisation.</p> <p>Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs fondée sur l'analyse des fondamentaux des sociétés individuelles.</p> <p>Selon le Gestionnaire des Investissements, cette approche constitue une combinaison puissante, fournissant la valeur composée à long terme des sociétés de qualité, et permet de stimuler éventuellement le prix de l'action d'une société en cas de résolution d'un problème à court terme.</p> <p>Les considérations de durabilité qui englobent les Facteurs ESG font partie intégrante du processus d'investissement par le biais d'un engagement continu avec les sociétés émettrices.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements évalue ensuite les caractéristiques de durabilité des autres sociétés. Le Gestionnaire des Investissements analyse ces sociétés à l'aide de recherches externes et internes, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives pour établir une liste de sociétés évaluées selon des modèles commerciaux durables. Cela comprend une évaluation des Facteurs ESG à chaque étape de l'analyse des fondamentaux de la société. Pour de plus amples informations sur le processus d'évaluation susmentionné, il convient de se reporter au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité. 3. Le Gestionnaire des Investissements a ensuite recours à une analyse des fondamentaux plus approfondie, notamment en ce qui concerne les risques ESG susceptibles de nuire à une activité, pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. Le Gestionnaire des Investissements sélectionne les actifs les plus appropriés pour constituer un portefeuille concentré et à forte conviction. <p>- Approche d'investissement responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds est classé Planet+ / Durable et promeut les caractéristiques ESG. À ce titre, l'approche « best-in-class » est appliquée. • Les Critères ESG et les Critères de durabilité devraient réduire l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20%. <p>(suite à la page suivante)</p>	<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds est un fonds d'actions européennes qui réalise des investissements à long terme dans des sociétés durables qui contribuent aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris en matière de réchauffement climatique en ayant une intensité carbone faible et/ou réduite. L'expression « faible intensité carbone » désigne une intensité carbone inférieure à 50 % de l'intensité carbone pondérée de l'indice de référence du Fonds, l'indice MSCI Europe Net Return. Les sociétés à intensité carbone réduite sont des sociétés qui ont des objectifs fondés sur la science et alignés sur l'Accord de Paris, ou qui se sont engagées à mettre en place lesdits objectifs dans un délai défini.</p> <p>En outre, ces sociétés doivent démontrer des modèles d'entreprise durables et positionnés de manière compétitive pour protéger leur rentabilité, ainsi qu'un engagement continu en faveur de la décarbonisation.</p> <p>Élément important, le Gestionnaire des Investissements investit dans des sociétés au sein desquelles des « difficultés » à court terme sont à l'origine d'une opportunité manifeste en termes de valorisation.</p> <p>Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs fondée sur l'analyse des fondamentaux des sociétés individuelles.</p> <p>Selon le Gestionnaire des Investissements, cette approche constitue une combinaison puissante, fournissant la valeur composée à long terme des sociétés de qualité, et permet de stimuler éventuellement le prix de l'action d'une société en cas de résolution d'un problème à court terme.</p> <p>Les considérations de durabilité qui englobent les Facteurs ESG font partie intégrante du processus d'investissement par le biais d'un engagement continu auprès des sociétés émettrices. Le Gestionnaire des Investissements considère qu'un engagement actif auprès de sociétés durables est essentiel pour soutenir un changement positif. Plus particulièrement : les considérations climatiques comme l'investissement dans des sociétés à faible intensité carbone et/ou à intensité carbone réduite et les facteurs non obligatoires comme la fourniture de solutions directes à l'enjeu climatique grâce à des produits et services jouent un rôle important dans la détermination de l'univers d'investissement, la sélection des titres et la construction du portefeuille, tout comme d'autres considérations de durabilité. Le Fonds aura généralement une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à la moitié de celle de l'indice MSCI Europe Net Return.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. <p>(suite à la page suivante)</p>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG et aux Critères de durabilité. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG tierces. Comme expliqué dans le document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à l'Annexe 1 « Intégration des Critères ESG et approches d'investissement responsable » du présent Prospectus. Les investisseurs sont invités à se reporter à cette section pour de plus amples informations.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Le Gestionnaire des Investissements évalue ensuite les caractéristiques de durabilité des autres sociétés. Le Gestionnaire des Investissements analyse ces sociétés grâce à des recherches externes et internes, et combine des méthodes qualitatives et quantitatives avec une évaluation des Facteurs ESG pour établir une liste de sociétés à faible intensité carbone et/ou à intensité carbone réduite dont l'évaluation révèle un modèle d'entreprise durable. Pour de plus amples informations sur le processus d'évaluation susmentionné, il convient de se reporter au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité. Le Gestionnaire des Investissements a ensuite recours à une analyse des fondamentaux plus approfondie, notamment en ce qui concerne les risques ESG susceptibles de nuire à une activité, pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. <p>Le Gestionnaire des Investissements sélectionne les actifs les plus appropriés pour constituer un portefeuille concentré et à forte conviction.</p> <ul style="list-style-type: none"> Approche d'investissement responsable Le Fonds est classé Planet+ / Durable. À ce titre, l'approche « best-in-class » est appliquée. Le Fonds est classé comme Fonds au sens de l'Article 9 du SFDR. Les Critères ESG et les Critères de durabilité devraient réduire l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20%. Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG et aux Critères de durabilité. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG tierces. Comme expliqué dans le document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. Le Gestionnaire des Investissements évaluera l'adéquation de ses instruments par rapport à l'objectif d'investissement du Fonds. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à l'Annexe 1 « Intégration des Critères ESG et approches d'investissement responsable » du présent Prospectus. Les investisseurs sont invités à se reporter à cette section pour de plus amples informations.</p>
<p>Informations ESG</p>	<p>Informations ESG</p>
<p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs à la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères ESG et Critères de durabilité : dans le document intitulé « M&G (Lux) Pan European Select Fund – Critères ESG et Critères de durabilité » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. Rapport périodique sur les caractéristiques non financières. 	<p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs à la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères ESG et Critères de durabilité : dans le document intitulé « M&G (Lux) Pan European Sustain Paris Aligned Fund – Critères ESG et Critères de durabilité » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.

<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI Europe Net Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Compartiment, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Compartiment. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Compartiment et ne limite pas la construction du portefeuille du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Compartiment peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG et les Critères de durabilité.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI Europe Net Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur qui permet de mesurer le rendement total du Fonds. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Compartiment, car il reflète le mieux l'objectif financier du Compartiment. L'indice de référence est également utilisé pour définir une société à faible intensité carbone. Le Gestionnaire des Investissements considère l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds par rapport à l'indice de référence pendant la construction du portefeuille, mais l'indice de référence ne limite pas de manière autre la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active, et compte tenu des contraintes imposées, le Gestionnaire des Investissements peut sélectionner à son entière discrétion les titres à acquérir, détenir et vendre dans le Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG et les Critères de durabilité.</p>
<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille composé de titres de sociétés européennes, et qui recherchent un fonds qui applique des Facteurs ESG lors de l'investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille composé de titres de sociétés européennes contribuant à l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>